

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

*Société anonyme au capital de 4 786 635 euros
Siège Social : 103, rue La Boétie 75008 PARIS
768 801 243 RCS PARIS*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2023

Compte rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 31 mai 2023 au 103, rue La Boétie, 75008 Paris, le nombre d'actionnaires présents ou représentés était de 8 détenant 316 184 actions (soit 99,08% des actions ayant le droit de vote) et représentant 316 184 voix.

- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées à l'unanimité, notamment :

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a pris acte de l'absence de convention réglementée conclue au cours de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale a renouvelé, pour une durée d'un an, le mandat d'administrateur des sociétés PAR-BEL 2, représentée par Madame Virginie Grin, et FINATIS, représentée par Madame Odile Muracciole, et nommé Monsieur Hervé Delannoy en qualité d'administrateur.

L'Assemblée Générale a ratifié le transfert du siège social de la Société décidé par le Conseil d'administration le 16 décembre 2022.

L'Assemblée générale a en outre renouvelé, pour une durée 26 mois, les autorisations d'augmentation de capital avec et sans droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale a également décidé l'aménagement de l'article 22 des statuts relatif aux Commissaires aux comptes suppléants.

Résultat des votes

Nombre de titres formant le capital social :	319 109
Nombre de titres ayant le droit de vote :	319 109
Nombre de voix ayant le droit de vote :	319 109

	Présents ou représentés	Pouvoirs au Président	Vote par correspondance	TOTAL
Nbre d'actionnaires	5	3	0	8
Nombre de titres	316 121	63	0	316 184
Nombre de voix	316 121	63	0	316 184

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT DU VOTE
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
2/ Affectation du résultat de l'exercice	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
3/ Conventions de l'article L.225-38 du Code de Commerce	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
4/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société PAR-BEL 2	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
5/ Renouvellement du mandat d'administrateur de la société FINATIS	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
6/ Nomination d'un nouvel administrateur Monsieur Hervé Delannoy	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
7/ Ratification de la décision de transfert du siège social de la Société	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT DU VOTE
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
8/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
9/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes d'une société dans laquelle elle détient directement ou indirectement une participation, avec maintien du droit préférentiel de souscription	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
10/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes d'une société dans laquelle elle détient directement ou indirectement une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public	316 184	316 184	99,99%	1	-	-	-	Adoptée
11/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes d'une société dans laquelle elle détient directement ou indirectement une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	316 184	316 183	99,99%	1	-	-	-	Adoptée
12/ Autorisation conférée au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale	316 184	316 183	99,99%	1	-	-	-	Adoptée
13/ Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital réalisée avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	316 184	316 183	100%	1	-	-	-	Adoptée
14/ Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
15/ Modification de l'article 22 du Titre IV des statuts concernant la nomination des Commissaires aux comptes suppléants	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée
16/ Pouvoirs pour formalités	316 184	316 184	100%	-	-	-	-	Adoptée